

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social



Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



**SECRETARIAT REGIONAL**  
**SNPES-PJJ/FSU CENTRE-EST**

[snpespijcentreest@gmail.com](mailto:snpespijcentreest@gmail.com)

**CETTE PJJ NOUS N'EN VOULONS PAS !**  
**TOUTES ET TOUS EN LUTTE CONTRE LA LIQUIDATION DE LA PJJ !**  
**TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 12 MARS 2020 !**

Depuis l'arrivée du président Macron au pouvoir la destruction des acquis sociaux, des dispositifs de protection des plus fragiles est à l'œuvre. Le projet de réforme des retraites en est l'exemple.

Le ministère de la justice et la DPJJ avec zèle, de façon malhonnête et hypocrite participent pleinement à la destruction du service public d'éducation, piétinent les principes fondateurs de notre institution et attaquent frontalement les droits des agents.

### **Parce que nous refusons :**

- Le projet de Code de Justice Pénale des Mineur qui constitue une régression historique et une remise en cause fondamentale des missions éducatives et émancipatrices de notre institution,
- la mise en place des expérimentations MEAJ, grâce au zèle des DT Auvergne et Isère, qui instrumentalisent les UEAJ et va à l'encontre des principes défendus par les professionnels et le SNPES-PJJ/FSU en matière d'insertion. La MEAJ va revêtir un caractère obligatoire et probatoire. Sa mise en place va bouleverser les pratiques éducatives et le sens de l'insertion au sein de notre institution,
- l'instauration du CIA, prime au mérite discriminante, opaque, qui renforce la mise en concurrence des professionnel.le.s et détruit les collectifs de travail. Prime qui, dès cette année permettra de récompenser la servitude à la mise en place des nouvelles orientations comme le souhaite notamment les DT Isère et Auvergne. Le traitement réservé aux psychologues, professeurs techniques, aux plus précaires, exclu.e.s du fait de leur avenir incertain ou d'une hypothétique réforme statutaire, ne font que confirmer l'essence même de ce dispositif.
- la destruction des droits des agents dans le cadre des mobilités avec le fin du barème et la disparition de la parité, porte ouverte à l'opacité et la discrimination. Si le barème est conservé cette année pour les éducateur.trice.s et les CSE non fonctionnel.les c'est pour mieux être supprimé l'année prochaine !
- le choix fait par notre administration de réforme statutaire au rabais : le « a » minuscule pour la filière socio-éducative, un statut de cadre éducatif qui n'est pas à la hauteur des missions et responsabilités exercées, le renoncement concernant l'intégration des adjointes administratives dans le corps des secrétaires administratives,
- l'examen de sélection pour les CSE fonctionnel.les. qui seront dans une mobilité contrainte et réduite si ils.elles ne sont pas retenu.e.s par la commission de sélection,
- le recours croissant à la précarité pour palier aux besoins des services et le traitement des contractuel.le.s souvent déshumanisé.

### **Parce que nous exigeons :**

- le rétablissement de l'Ordonnance de 45, un moratoire sur le Code de Justice Pénale des Mineurs et l'ouverture d'un vrai débat de société pour une justice des mineurs enfants et adolescent.e.s priorisant l'éducation,
- la fin des expérimentations MEAJ,
- un moratoire sur les lignes directrices de gestion de 2020 et un maintien des mobilités au barème pour l'ensemble des corps,
- la fin de la mise en concurrence des agents via les primes au mérite et une revalorisation statutaire de tous les personnel.le.s,
- l'intégration de l'ensemble des CSE fonctionnel.les. dans un corps de « A type » avec les grilles indiciaires correspondantes, sans sélection ni obligation de mobilité,
- un plan de titularisation et de formation pour les agents non titulaires,
- des moyens à la hauteur des besoins sur notre région. Les 10 Équivalents Temps Plein supplémentaires en 2020 pour faire face à une hausse de l'activité de + 800 jeunes suivi.e.s en 2019 sont dérisoires.

**Nous appelons l'ensemble des personnel.le.s qui ne supportent plus la braderie de leurs missions, la perte de sens de leur travail, qui dénoncent le « management » axé sur la méritocratie et la division des agents, et qui souhaitent défendre leurs droits**

**à être massivement en grève et dans l'action le 12 mars 2020**

**A participer à l'Assemblée Générale Régionale, ouverte à toutes et tous, le 12 mars à 10H00 à la DIR Centre-Est.**